

LE BILAN DE FIN DE CARRIERE

Marc CROS. SMI BTP de l'OISE

Travailler après 50 ans dans le BTP c'est bien sûr possible, mais la surveillance médicale doit être au rendez-vous. 50 ans c'est peut-être l'âge de préparer un bilan médico-professionnel. Les médecins du travail du SMIBTP ont constaté qu'un nombre important de salariés de leur branche ont été soumis à des expositions relevant d'un suivi post-exposition, ils ont imaginé de réaliser avant le départ en retraite de leurs salariés un bilan de fin de carrière et de présenter sous forme claire dans un dossier le plus concis possible tous les éléments permettant un suivi post-professionnel de qualité (dont la mise en œuvre est notoirement insuffisante). Ce dossier contient :

- un cursus laboris du salarié,
- un rappel des différentes expositions subies pendant la carrière de celui-ci en précisant les niveaux d'exposition, accompagné si possible d'une fiche d'exposition,
- un examen clinique complet avec biométrie,
- un bilan biologique, une radiographie ou un scanner thoracique,
- un examen fonctionnel respiratoire,
- un audiogramme,
- une conclusion préconisant le suivi post-professionnel indiqué, sa nature, son rythme, et joignant un modèle de demande de prise en charge CPAM accompagné d'un courrier au médecin traitant.

Ce dossier est confié au salarié, charge à lui de le transmettre au médecin traitant de son choix.

Il constitue une véritable passerelle entre le médecin du travail et le médecin traitant, qui prend toute sa valeur en cas d'exposition à des cancérogènes. Ce bilan est particulièrement apprécié du salarié, reconnaissant de l'intérêt porté à son suivi, il permet de plus au médecin traitant de s'impliquer facilement dans le suivi de son patient retraité.

Depuis fin 2005, les 6 médecins du service*se sont impliqués dans cette nouvelle pratique, ils ont colligé 94 dossiers qui ont fait l'objet d'une étude, dont on peut retirer quelques éléments notables:

39% de nos salariés vus en bilan de fin de carrière ont fait l'objet d'au moins une recommandation de suivi post-professionnel pour exposition à des cancérogènes,

5% ont fait l'objet de 2 recommandations.

Dans 2 cas sur 3 il s'agit d'exposition à l'**amiante** et dans 1 cas sur 4 aux **poussières de bois**.

Le relevé des expositions nous montre que : 100% des calorifugeurs, 80 % des plombiers chauffagistes, et 50% des électriciens ont été exposés à l'amiante (exposition moyenne),

85% des menuisiers charpentiers ont été exposés aux poussières de bois (exposition forte)

20% des salariés vus en bilan de fin de carrière partent en retraite avec une pathologie musculo-squelettique invalidante.

25% des salariés examinés ont une atteinte de la fonction auditive moyenne ou forte.

L'exercice du bilan de fin de carrière nous a permis d'atteindre les objectifs fixés :

- Permettre d'informer le salarié ainsi que le médecin traitant de l'existence du suivi post-professionnel.
- saisir l'occasion de faire le point des expositions professionnelles subies durant sa carrière.
- pouvoir remettre au salarié tous les éléments permettant la poursuite de son suivi médical.
- montrer l'intérêt des médecins du travail pour la santé des salariés même au-delà de leur vie professionnelle.

La pratique du bilan de fin de carrière depuis un an et demi et sa réussite au sein du SMIBTP nous a décidé d'en pérenniser et d'en systématiser le principe, en effet il s'agit d'un réel service rendu à nos salariés qui permet en outre d'éviter la perte d'informations collectées dans le dossier de santé au travail et d'en faire bénéficier le salarié après son départ en retraite.